



Syndicat mixte intercommunal de collecte  
et de Traitement des Ordures Ménagères

SIRET : 256 901 133 00031  
262, rue Barthélémy Thimonnier – 69530 BRIGNAIS

2024/018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 2024-003

### SEANCE DU 20 MARS 2024

Date d'envoi des Convocations : 7 mars 2024  
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23  
Nombre de membres présents pour le vote : 19  
Nombre de membres représentés : 3

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le sept mars, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales., s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 262 Rue Barthélémy Thimonnier à BRIGNAIS, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

**Président** : M. MARTINEZ

**Pouvoirs** : M SAVOIE donne pouvoir à M OUTREBON  
MME MARCILLIERE donne pouvoir à M GILLET  
MME BLANC donne pouvoir à M MARTINEZ

**Secrétaire** : MME ROTHÉA

**Etaient présents** :

**CCVG** : Mmes ROTHÉA, BÉRAL, Ms GILLET, NOWAK, BESSON, FRANCO, GIORGIO  
**COPAMO** : Mme RIBERON, Ms BREUZIN, COSTE Marc, OUTREBON, BIOT  
**CCPO** : Ms MARTINEZ, ODET, GAT, JOASSARD, VARIGNY, DESCHANEL, COSTE Gérald

**Etaient excusés** :

**CCVG** : MME MARCILLIERE  
**COPAMO** : MME BLANC, Ms SAVOIE, FROMONT  
**CCPO** : M BOUKADOUR

**Était absent** : -

**OBJET : INSTALLATION D'UN DELEGUE DU SITOM**

**Rapporteur : René MARTINEZ**

Le rapporteur informe qu'à la suite du décès de M. René WINTRICH, délégué suppléant au SITOM SUD RHONE représentant la CCPO, il convient de procéder à l'installation de son remplaçant,

2024/019

Vu la délibération 2024-13-5.3.6 de La Communauté de Communes des Pays de l'Ozon (CCPO) en date du 04/03/2024 désignant un(e) délégué(e) communautaire suppléant au SITOM en remplacement de Monsieur René WINTRICH,

Vu la désignation par la CCPO de Monsieur Jean-Loup ODET en tant que délégué suppléant du SITOM,

Il est demandé aux délégués d'autoriser l'installation de Monsieur Jean-Loup ODET en tant que délégué suppléant du SITOM SUD RHONE.

**Le COMITE SYNDICAL**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur René MARTINEZ, et après en avoir délibéré,  
**à l'unanimité**

**AUTORISE**

l'installation de Monsieur Jean-Loup ODET en tant que délégué suppléant du SITOM SUD RHONE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour copie conforme.

**Le Président,**



**René MARTINEZ**



**La Secrétaire de séance**



**Céline ROTHÉA**

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....